

Saint-Lazare (Manitoba) (2019)

Lieu : Saint-Lazare (Manitoba)

Numéro de dossier : 1201-02

Numéro de l'enquête du BST : R19W0050

Accident

Le 16 février 2019, un train de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) a déraillé près de Saint-Lazare, au Manitoba, dans la municipalité rurale d'Ellice-Archie. Le train était composé de 108 wagons chargés de pétrole brut, dont 37 ont déraillé. Dix-sept de ces wagons ont subi des brèches et 15 d'entre eux ont déversé du pétrole brut. Environ 820 000 litres de pétrole brut ont été déversés. Le déraillement s'est produit sur une terre appartenant à un éleveur. Le pétrole brut s'est répandu à la surface d'un étang gelé servant à abreuver le bétail durant l'été. L'équipe d'intervention environnementale du CN a dirigé les travaux de nettoyage. Il n'y a eu aucun incendie ni aucun blessé, et aucune évacuation n'a été requise. Il n'y a eu aucun impact additionnel sur d'autres cours d'eau, y compris la rivière Assiniboine située non loin.

Dommmages

Il n'y a pas eu d'incendie, personne n'a été blessé, et aucune évacuation n'a été ordonnée. Le pétrole brut n'a pollué aucune voie d'eau. Chacun des quatorze wagons qui ont déversé du pétrole brut ont subi des dommages, allant de fuites mineures à la perte de leur chargement complet. Des parties de la voie ferrée ont également été endommagées; des dommages mineurs sont survenus avant l'accident, et des dommages plus importants ont résulté de celui-ci. Le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) n'a pas fourni la valeur monétaire des dommages subis à la suite du déraillement.

L'enquêteur désigné du BST a conclu que le déraillement a été causé par des éclisses dépareillées installées sur la voie ferrée. Des mesures ont été prises depuis ce temps afin d'éviter que la même erreur ne se reproduise.

Mesures prises par l'administrateur

La Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées (la Caisse) a demandé des renseignements supplémentaires au BST concernant cet incident et a confirmé les détails indiqués dans ce résumé. D'après les renseignements disponibles et l'ampleur des dommages causés par l'accident, il est très peu probable que la Caisse ait à intervenir pour offrir une indemnisation.

Situation

Le BST a fermé ce dossier et a publié son rapport le 29 avril 2022. Ce rapport peut être consulté sur le site Web du BST. Cependant, nous continuons de surveiller cet accident jusqu'à l'expiration du délai de six ans (en février 2025) pour faire une demande d'indemnisation à la compagnie de chemin de fer.